



SOGIP-Echelles de gouvernance et peuples autochtones

<http://www.sogip.ehess.fr/>

Séminaire 2011-2012

Perspectives comparatives sur les droits des peuples autochtones

- Irène Bellier, *directrice de recherche au CNRS* ^(TH)
- Martin Préaud, *postdoctorant*

Le séminaire de l'équipe IIAC-LAIOS / SOGIP s'est penché sur les formes de l'autonomie dans différentes régions du globe alors que l'on s'interroge sur la mise en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DDPA). Six séances de 4 heures, auxquelles ont participé, en moyenne, de 30 à 35 étudiants et auditeurs libres ont permis de dégager des problématiques transversales par delà les cadres nationaux dans lesquels se définissent luttes, mobilisations et évolutions institutionnelles ou normatives.

La première séance introduisit la problématique des normes internationales pour estimer, à partir d'une analyse anthropologique des acteurs et des discours, leurs effets sur des populations qui se considèrent comme « peuples autochtones / *indigenous peoples* / *pueblos indigenas* ». En présentant le processus de la négociation à Genève, Irène Bellier a exposé les enjeux épistémologiques, juridiques et politiques de la DDPA et la dynamique engagée depuis la scène des Nations unies entre acteurs autochtones, gouvernementaux et internationaux. Martin Préaud a analysé le changement de position de l'État australien vis-à-vis de la DDPA en interrogeant l'écart entre les développements légaux et les revendications autochtones à la lumière des circulations entre organisations internationales et scène politique nationale.

La deuxième séance sur « Les droits des peuples dans l'espace français : les dilemmes de la reconnaissance » mit en perspective un cadre républicain qui n'incorpore pas le répertoire onusien dans ses logiques politiques : Thomas Pierre (IIAC-EHESS) nourrit, à partir du cas du Pays basque, le débat sur les distinctions entre peuples autochtones et minorités nationales. Benoît Trépiéd (CNRS-CREDO, SOGIP) explicita les transformations du champ politique kanak depuis l'Accord de Nouméa (1998) ; Stéphanie Guyon (U. d'Amiens-CURAPP, SOGIP) éclaira la modification des enjeux de l'autochtonie en Guyane française depuis une vingtaine d'années.

La troisième séance sur les « Effets de la Déclaration dans le monde latino-américain : la question des autonomies autochtones » permit un dialogue passionnant à partir des présentations de Christian Gros (IHEAL-Paris-Sorbonne Nouvelle) sur *kuna yala* au Panama et l'enjeu des *resguardos* en Colombie, de Veronica Gonzalez (doctorante, SOGIP-LAIOS) sur l'espace autochtone dans l'Etat multiculturel au Mexique, et de Laurent Lacroix (SOGIP-LAIOS; CREDA-IHEAL) sur les territorialités en Bolivie. Le débat porta sur les moyens politiques, juridiques et financiers de ces formes de gouvernement autodéterminé.

La quatrième séance fut consacrée à « La participation des autochtones à la gestion des ressources naturelles et culturelles ». Stéphane Héritier (géographe, CNRS, UMR VTS) présenta le cas des Parcs nationaux et populations locales dans l'ouest canadien, dont les

modalités ont été comparées avec les enjeux de la gouvernance aborigène du programme *Caring for Country*, dans la région australienne du Kimberley, présentés par M. Préaud.

La cinquième séance porta sur « les peuples autochtones et le défi environnemental ». Leslie Cloud (juriste, SOGIP-LAIOS) exposa à partir des exemples des Mapuche et des Rapa Nui les défis de la mise en œuvre des droits à la participation à la gestion des ressources naturelles et culturelles au Chili. Raphael Rousseleau (professeur, U. de Lausanne, SOGIP) revint sur les problématiques historiques des *adivasi* en Inde, à partir de l'exemple d'un conflit minier internationalisé dans la région des Dongria Kond (Odisha).

La dernière séance porta sur les « Empires, décolonisations, autochtonies » pour interroger l'universalité de la catégorie « peuples autochtones » et comprendre comment les formes de colonisation et de décolonisation pèsent sur les trajectoires politiques contemporaines. En examinant les situations à partir d'une échelle régionale plutôt que nationale, la séance fut organisée autour de présentations courtes sur : l'ONU, où se construit une représentation globale des peuples autochtones (I. Bellier) ; le colonialisme de peuplement britannique (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis), du point de vue des dispositifs de reconnaissance légale et de la revendication de souveraineté (M. Préaud) ; les reconfigurations de la matrice impériale opposant les indigènes aux citoyens depuis l'abrogation du code de l'indigénat en 1946 dans les Outre Mer français (B. Trépied) ; la résurgence de la figure de l'indien dans le champ politique en Amérique latine (L. Lacroix, V. Gonzalez) ; l'empire russe enfin, ce qui élargit encore le champ comparatif (Yves-Marie Davenel). Cette approche démontre la richesse heuristique d'un dépassement du cadre national pour saisir les transformations des dynamiques politiques que les droits des peuples autochtones élaborés au niveau international cristallisent aujourd'hui tout en étant voués à être surpassés.